

PROJET DE LOI

rejeté

le 19 décembre 1991

N° 77
S É N A T

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

relatif à l'élection des sénateurs.

Le Sénat a adopté, en première lecture, la motion, opposant la question préalable à la délibération du projet de loi, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 115 et 217 (1991-1992).

En application de l'article 44, alinéa 3, du Règlement, le Sénat décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi.

En conséquence, conformément à l'article 44, alinéa 3, du Règlement, le projet de loi a été rejeté par le Sénat.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 19 décembre 1991.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.